conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-1 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99

e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA

Motstraat 54 B-2800 Mechelen

Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20

e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

F:ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque de graves lésions des yeux.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-1 Page 2 de 9

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

sulfate de zinc, heptahydraté

Mention Danger d'avertissement:





Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification SGH		•			
877-24-7	Potassium hydrogénophthalate			45-50 %		
	212-889-4					
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H312 H31	9				
7446-20-0	0 sulfate de zinc, heptahydraté			< 25 %		
	231-793-3	030-006-00-9				
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic	Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H3	18 H400 H410			
7773-06-0	Ammonium amidosulfonate			< 10 %		
	231-871-7					
	Acute Tox. 4; H302					
7681-82-5	Sodium iodure			< 5 %		
	231-679-3					
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A, Aquatic A	cute 1; H315 H319 H400				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-1 Page 3 de 9

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

En cas d'incendie peuvent se former: soufre oxydes

5.3. Conseils aux pompiers

Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-1 Page 4 de 9

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré .

Température de stockage: 2-8 °C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7773-06-0	Ammonium (sulfamate d')	-	10		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide (lyophilisé)
Couleur: jaune clair
Odeur: inodeure

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Point de fusion: donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle non applicable

d'ébullition:

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-1 Page 5 de 9

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Point d'éclair:

Combustion entretenue:

non applicable
non applicable
non applicable
Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

non applicable

Température d'inflammation:

donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur:

Densité:

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

(à 20 °C)

non applicable

donnée non disponible

donnée non disponible

soluble

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage: non applicable Viscosité dynamique: non applicable Viscosité cinématique: non applicable Durée d'écoulement: non applicable Densité de vapeur: non applicable Taux d'évaporation: non applicable Épreuve de séparation du solvant: non applicable Teneur en solvant: non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Danger de réactivité: Oxydants

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les substances suivantes: Oxydants

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-1 Page 6 de 9

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Des métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Oxydes de soufre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas d'information toxicologique disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Nº CAS	Substance	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
877-24-7	Potassium hydrogénophtl	nalate						
	orale	DL50 3: mg/kg	200	rat	RTECS			
	cutanée	DL50 > mg/kg	1000	cochon d'Inde				
7446-20-0	sulfate de zinc, heptahydraté							
	orale	DL50 1: mg/kg	260	@N11.0018550	RTECS			
7773-06-0	Ammonium amidosulfona	te						
	orale	DL50 2 mg/kg	000	rat				
7681-82-5	Sodium iodure							
	orale	DL50 4. mg/kg	340	rat				

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas d'information toxicologique disponible.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-1 Page 7 de 9

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'information écologique disponible.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7446-20-0	sulfate de zinc, heptahydraté						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,11 mg/l		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Ecotox	
7773-06-0	Ammonium amidosulfonate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	203 mg/l	96 h		Ecotox	
7681-82-5	Sodium iodure						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	860 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,17	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
877-24-7	Potassium hydrogénophthalate	-2,73

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-1 Page 8 de 9

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Dispositions spéciales: 375

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Dispositions spéciales: 375

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Dispositions spéciales: 197

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR ou

L'ENVIRONNEMENT:



Matières dangereuses: sulfate de zinc, heptahydraté

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Aufschlussküvette/Digestion Cuvette; 1/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-1 Page 9 de 9

Date de révision 05.04.2018

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 9

Date de révision 23.04.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11

Révision: 23.01.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 14

Révision: 8.04.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 4, 6, 8, 10, 11, 12

Révision: 17.09.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 7, 14

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-2 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99

e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA

Motstraat 54 B-2800 Mechelen

Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20

e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

F:ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-2 Page 2 de 9

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH	•		
7732-18-5	Eau			> 97 %
	231-791-2			
110-15-6	Acide succinique			< 0,5 %
	203-740-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE	3; H315 H318 H335		
7697-37-2	Acide nitrique %			< 0,2 %
	231-714-2	007-004-00-1		
	Ox. Liq. 2, Skin Corr. 1A; H272 H3	14 EUH071		
10377-60-3	Nitrate de magnésium			< 0,1%
	233-826-7			
	Ox. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2,	STOT SE 3; H272 H315 H319 H335		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'effet connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés

Sans limitation

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-2 Page 3 de 9

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale/nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Préventions des incendies et explosion

Voir également section 5

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans un endroit sec et frais.

Température de stockage: 2-8 °C

Conseils pour le stockage en commun

Aucun à notre connaissance.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-2 Page 4 de 9

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d'imersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revetement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revetement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: bleu
Odeur: inodeure

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Point de fusion: - 32 °C
Point initial d'ébullition et intervalle donnée non disponible

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

non applicable

non applicable

non applicable

non applicable

donnée non disponible

Point d'éclair: non applicable Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: non applicable

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-2 Page 5 de 9

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

non applicable

Température d'inflammation:

donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

(à 20 °C)

donnée non disponible

donnée non disponible

1 g/cm³

non applicable

complètement soluble

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage: donnée non disponible Viscosité dynamique: donnée non disponible Viscosité cinématique: donnée non disponible Durée d'écoulement: donnée non disponible Densité de vapeur: donnée non disponible Taux d'évaporation: donnée non disponible Épreuve de séparation du solvant: donnée non disponible Teneur en solvant: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non applicable

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir également section 10.3

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

Métaux alcalins

Métaux alcalino-terreux

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-2 Page 6 de 9

Des métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acides nitreux et autres agents nitrosants

Information supplémentaire

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Nº CAS	Substance	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
110-15-6	Acide succinique						
	orale	DL50 2260 mg/kg	Ratte				
10377-60-3	Nitrate de magnésium						
	orale	DL50 5440 mg/kg	rat				

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas d'effet connu.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ne contient aucune substance classée comme sensibilisante.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Information supplémentaire référentes à des preuves

donnée non disponible

Expériences tirées de la pratique

Observations relatives à la classification

donnée non disponible

Observation diverses

donnée non disponible

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-2 Page 7 de 9

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Nº CAS	Substance				_		
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
110-15-6	Acide succinique	_					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	374 mg/l	48 h			
7697-37-2	Acide nitrique %						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	72 mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
110-15-6	Acide succinique	-0,59
7697-37-2	Acide nitrique %	-0,21

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

Information supplémentaire

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-2 Page 8 de 9

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR o

L'ENVIRONNEMENT:



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): -- sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Indikator Küvette/Indicator Cuvette; 2/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-2 Page 9 de 9

Date de révision 05.04.2018

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 3, 4, 6, 7, 8, 11, 15

Date de révision 23.04.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2

Révision: 26.01.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 14

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la

(les) section(s): 9

Révision: 8.04.2014; Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-3 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99

e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA

Motstraat 54 B-2800 Mechelen

Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20

e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

F:ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-3 Page 2 de 9

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité	
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification SGH	•			
7732-18-5	Eau			> 97 %	
	231-791-2				
110-15-6	Acide succinique			< 0,5 %	
	203-740-4				
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE	3; H315 H318 H335			
7697-37-2	Acide nitrique %			< 0,2 %	
	231-714-2	007-004-00-1			
	Ox. Liq. 2, Skin Corr. 1A; H272 H3	14 EUH071			
10377-60-3	Nitrate de magnésium				
	233-826-7				
	Ox. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2,	STOT SE 3; H272 H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'effet connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-3 Page 3 de 9

5.3. Conseils aux pompiers

Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale/nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Préventions des incendies et explosion

Voir également section 5

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans un endroit sec et frais.

Température de stockage: 2-8 °C

Conseils pour le stockage en commun

Aucun à notre connaissance.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-3 Page 4 de 9

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d'imersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revetement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revetement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: bleu Odeur: inodeure

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Point de fusion: - 32 °C
Point initial d'ébullition et intervalle donnée non disponible

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

non applicable

non applicable

non applicable

donnée non disponible

Point d'éclair:

non applicable

Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

non applicable

Température d'inflammation:

donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-3 Page 5 de 9

gaz: non applicable
Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

(à 20 °C)

donnée non disponible

donnée non disponible

1 g/cm³

non applicable

complètement soluble

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage: donnée non disponible Viscosité dynamique: donnée non disponible Viscosité cinématique: donnée non disponible Durée d'écoulement: donnée non disponible Densité de vapeur: donnée non disponible Taux d'évaporation: donnée non disponible Épreuve de séparation du solvant: donnée non disponible Teneur en solvant: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non applicable

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir également section 10.3

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

Métaux alcalins

Métaux alcalino-terreux

Des métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acides nitreux et autres agents nitrosants

Information supplémentaire

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-3 Page 6 de 9

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
110-15-6	Acide succinique						
		DL50 2260 mg/kg	Ratte				
10377-60-3	Nitrate de magnésium						
	orale	DL50 5440 mg/kg	rat				

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effet connu.

r as a chet connu

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ne contient aucune substance classée comme sensibilisante.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Information supplémentaire référentes à des preuves

donnée non disponible

Expériences tirées de la pratique

Observations relatives à la classification

donnée non disponible

Observation diverses

donnée non disponible

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-3 Page 7 de 9

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
110-15-6	Acide succinique						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	374 mg/l	48 h			
7697-37-2	Acide nitrique %						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	72 mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
110-15-6	Acide succinique	-0,59
7697-37-2	Acide nitrique %	-0,21

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

Information supplémentaire

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

Code d'élimination des déchets - Produit

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-3 Page 8 de 9

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui L'ENVIRONNEMENT:



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): -- sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Date de révision 05.04.2018

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 15

Date de révision 23.04.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11

Révision: 26.01.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 14

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la

(les) section(s): 9

Révision: 8.04.2014; Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Nullküvette/Zero Cuvette; 3/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-3 Page 9 de 9

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H2/2	Peut aggraver un incendie; comburant.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-4 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99

e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA

Motstraat 54 B-2800 Mechelen

Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20

e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

F:ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-4 Page 2 de 9

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

sulfate de zinc, heptahydraté

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification SGH		•	
7732-18-5	Eau			< 95 %
	231-791-2			
877-24-7	Potassium hydrogénophth	alate		< 3 %
	212-889-4			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H	H312 H319		
7446-20-0	sulfate de zinc, heptahydr	< 2 %		
	231-793-3	030-006-00-9		
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1,	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic	1; H302 H318 H400 H410	
7773-06-0	Ammonium amidosulfonat	e		< 1 %
	231-871-7			
	Acute Tox. 4; H302	•		
7681-82-5	Sodium iodure			< 0,5 %
	231-679-3			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A, A	Aquatic Acute 1; H315 H319 H400		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-4 Page 3 de 9

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

En cas d'incendie peuvent se former: soufre oxydes

5.3. Conseils aux pompiers

Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-4 Page 4 de 9

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré .

Température de stockage: 2-8 °C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7773-06-0	Ammonium (sulfamate d')		10		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: vert
Odeur: inodeure

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Point de fusion: non applicable

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-4 Page 5 de 9

Point initial d'ébullition et intervalle donnée non disponible

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Point d'écoulement:

Point d'éclair:

non applicable

non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation:

non applicable
non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

donnée non disponible

1 g/cm³

non applicable

soluble

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage: donnée non disponible Viscosité dynamique: donnée non disponible Viscosité cinématique: donnée non disponible Durée d'écoulement: donnée non disponible Densité de vapeur: donnée non disponible Taux d'évaporation: donnée non disponible Épreuve de séparation du solvant: donnée non disponible Teneur en solvant: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-4 Page 6 de 9

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas d'information toxicologique disponible.

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
877-24-7	Potassium hydrogénopht	halate			
	orale	DL50 3200 mg/kg	rat	RTECS	
	cutanée	DL50 >1000 mg/kg	cochon d'Inde		
7446-20-0	sulfate de zinc, heptahydraté				
	orale	DL50 1260 mg/kg	@N11.0018550	RTECS	
7773-06-0	Ammonium amidosulfona	ate			
	orale	DL50 2000 mg/kg	rat		
7681-82-5	Sodium iodure				
	orale	DL50 4340 mg/kg	rat		

Irritation et corrosivité

Irritation sévère des yeux

Effets sensibilisants

Pas d'effet connu.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas d'information toxicologique disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-4 Page 7 de 9

Pas d'information écologique disponible.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Nº CAS	S Substance				19/			
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
7446-20-0	sulfate de zinc, heptahyd	raté						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,11 mg/l		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Ecotox		
7773-06-0	Ammonium amidosulfonate							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	203 mg/l	96 h		Ecotox		
7681-82-5	Sodium iodure							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	860 mg/l	96 h				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,17	48 h				

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
877-24-7	Potassium hydrogénophthalate	-2,73

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

160506

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-4 Page 8 de 9

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

¥2

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Date de révision 05.04.2018

Date de révision 23.04.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11

Révision: 26.01.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 14

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la

(les) section(s): 9 Révision: 8.04.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 4, 6, 8, 10, 11, 12

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 319 Cyanid/Cyanide/Cyanure, Vergleichslösung/Reference Cuvette; 4/4

Date de révision: 05.04.2018 Code du produit: LCK319-4 Page 9 de 9

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)